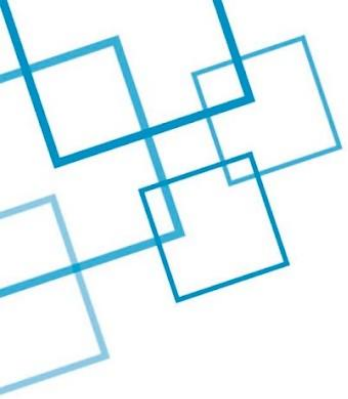


# Présentation du Budget 2024 et du Compte Administratif 2023

Conseil Municipal du 9 Avril 2024



# Le contexte Local fin 2023

# CA 2023 de la ville d'Achères



**Investissement**  
**11,7 millions d'euros**  
**Soit 28,2%**

**Fonctionnement**  
**29,8 millions d'euros**  
**Soit 71,8%**



**Budget total des**  
**dépenses réelles 2023**  
**41,5 millions d'euros**  
*(hors opérations d'ordre)*

# CA 2023

## Section de Fonctionnement



Dépenses réelles : 29,8M€

Dépenses d'ordre : 7,2M€

+2,6 M€ d'excédent de fonctionnement

Recettes réelles : 35,1 M€

Recettes d'ordre: 2,6 M€

Résultat antérieur : 1,9M€

## Section d'investissement

Dépenses réelles: 11,7M€

Dépenses d'ordre:8,3M€

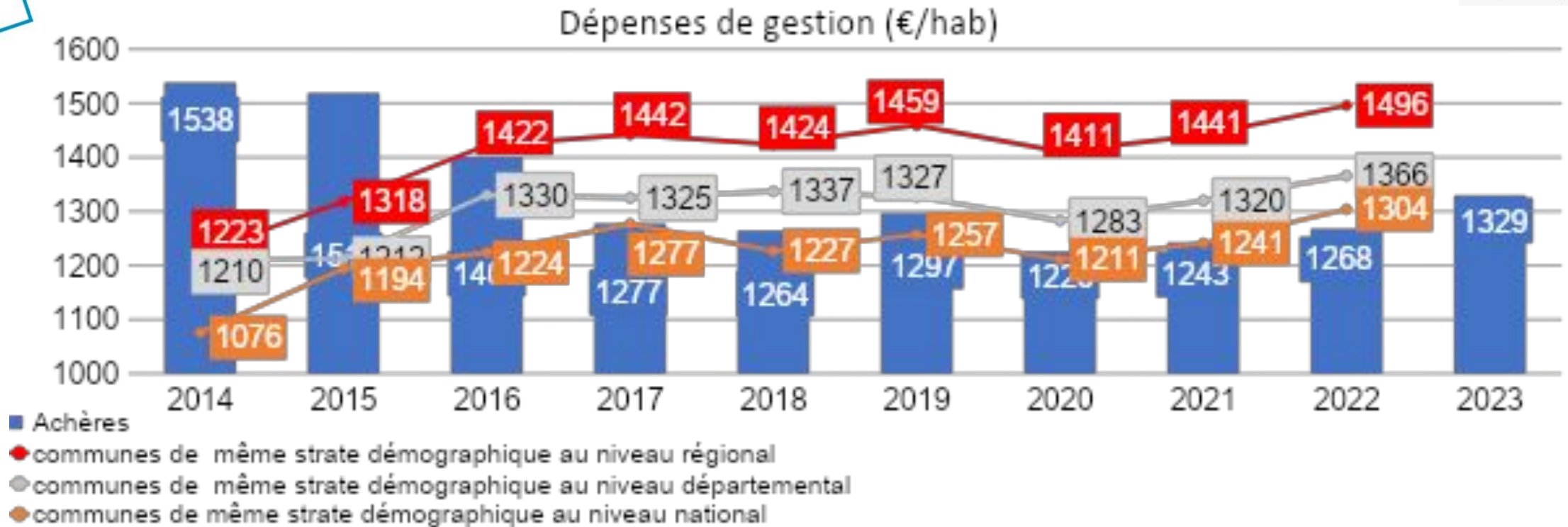
Recettes réelles :6,1M€

Recettes d'ordre: 12,8M€

Excédent antérieur:1M€

-14K€ de déficit d'investissement

# Un effort soutenu de maîtrise des dépenses de fonctionnement



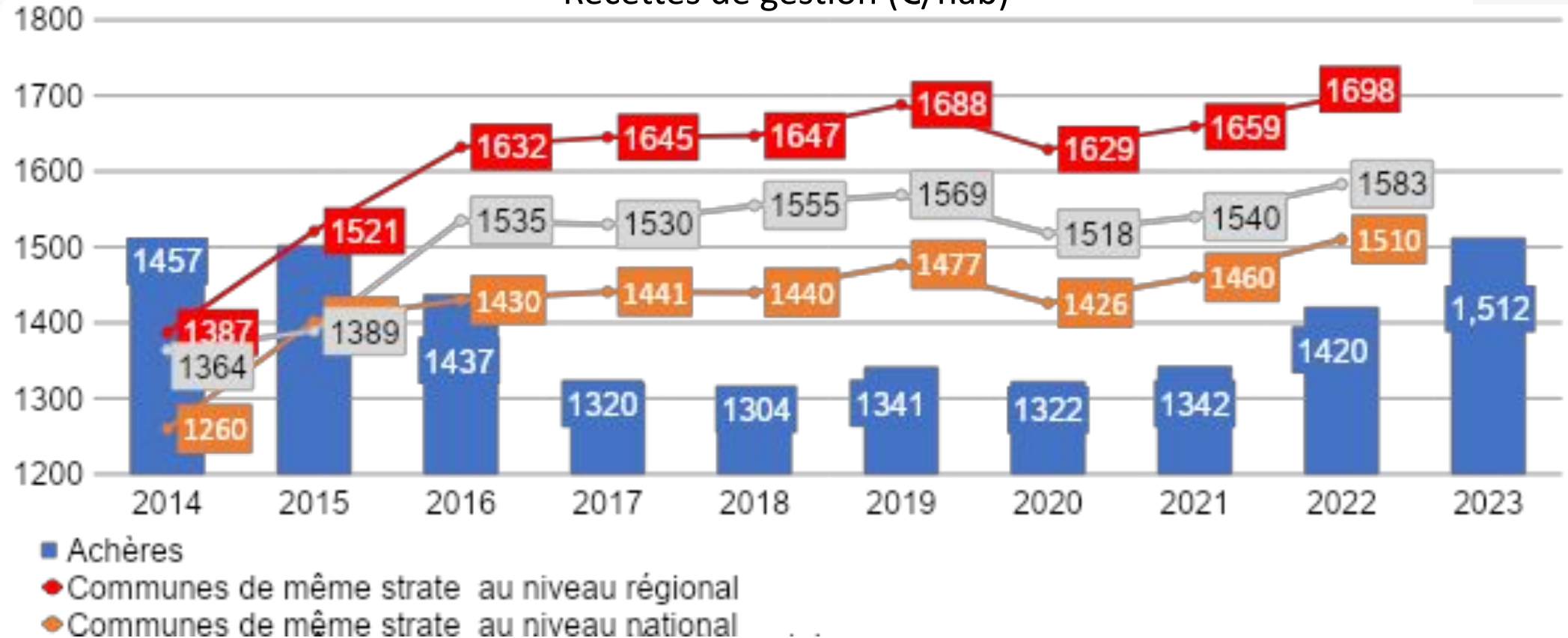
**Les dépenses de gestion progressent de 5% entre 2022 et 2023 malgré la hausse de 105% des dépenses d'énergie, l'application des mesures gouvernementales ayant pour conséquence d'augmenter la masse salariale (+769K€) et l'inflation.**



# Des recettes de fonctionnement en progression par rapport à 2022

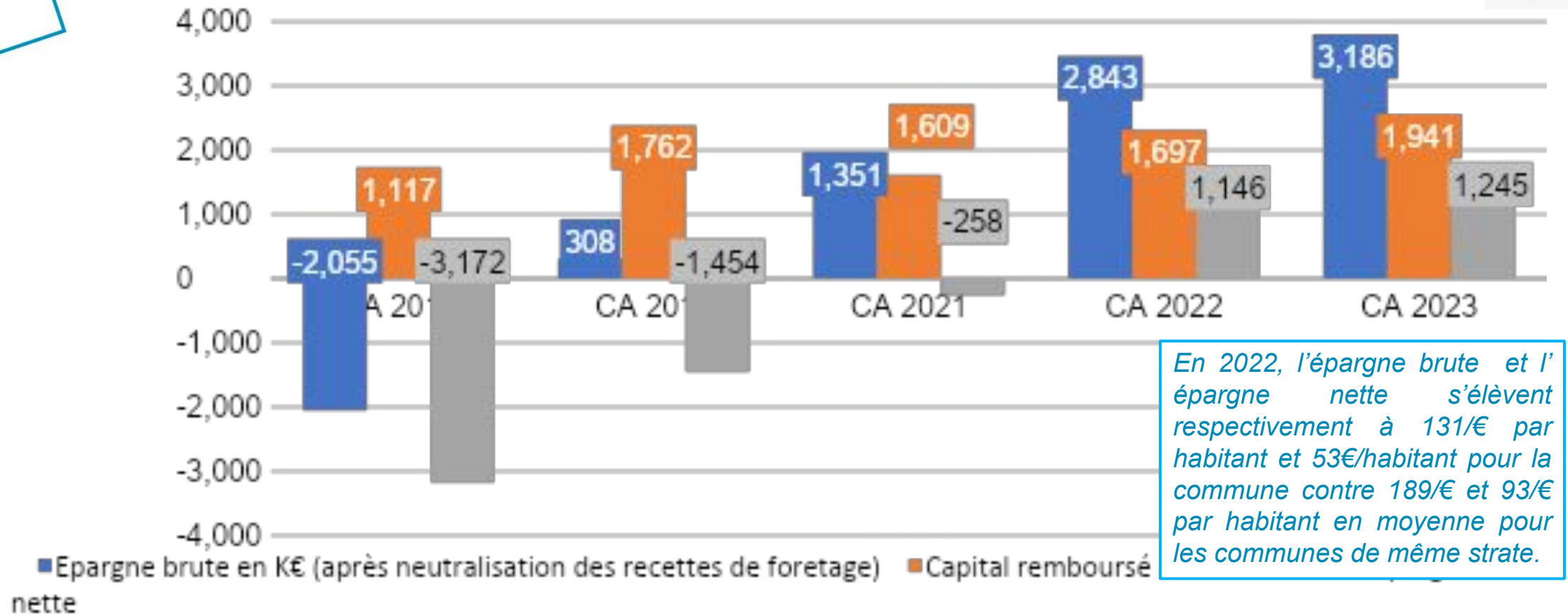


Recettes de gestion (€/hab)



Les recettes de gestion de fonctionnement progressent de 5,4% entre 2022 et 2023 du fait de la hausse du produit fiscal (+1,2M d'euros) et des participations de la CAF.

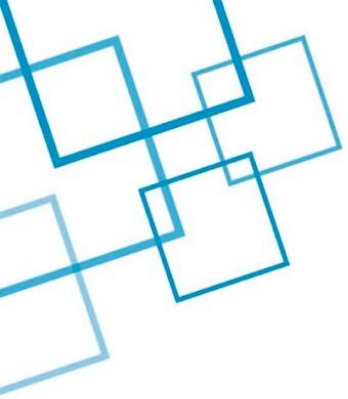
# Une capacité d'autofinancement qui s'améliore mais qui reste inférieure aux autres communes de même strate (€/hab)



En 2022, l'épargne brute et l'épargne nette s'élèvent respectivement à 131€/ par habitant et 53€/habitant pour la commune contre 189/€ et 93/€ par habitant en moyenne pour les communes de même strate.



**Épargne brute** : Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (après neutralisation des recettes de cession) et les dépenses réelles de fonctionnement. Une fois le capital des emprunts déduit, on obtient l'**épargne nette**, c'est-à-dire ce qu'il reste pour investir.



# *La stratégie financière de l'équipe municipale*



# Une stratégie financière responsable tournée vers l'avenir



Le budget 2024 dont les grandes orientations ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 19 Mars 2024, garantit la pérennité des équilibre financiers et respecte les principes suivants:

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement;
- Stabiliser les taux de fiscalité;
- Doter la commune d'une épargne brute lui permettant d'investir grâce à ses fonds propres;
- Poursuivre la dynamique des investissements



# Une stratégie financière responsable tournée vers l'avenir



## PRESERVER L'AUTOFINANCEMENT



- Poursuivre les efforts de redéploiement des dépenses de fonctionnement, en adaptant les organisations et les missions et en garantissant un service public de qualité;
  - Optimiser les recettes de fonctionnement sans faire peser sur les ménages une fiscalité plus forte
- ➔ **Objectif:** disposer d'une épargne brute comprise entre 2,5 et 3 millions d'euros.



## INVESTIR POUR L'AVENIR



- Construction de l'école Claudie Haigneré;
- Poursuite du plan d'investissement lancé dans les écoles;
- Agrandissement du gymnase de la petite arche;
- Réfection de la Maison des Jeunes;
- Mise en place d'un plan pluriannuel visant à réduire la consommation énergétique;
- Construction d'un Centre technique municipal



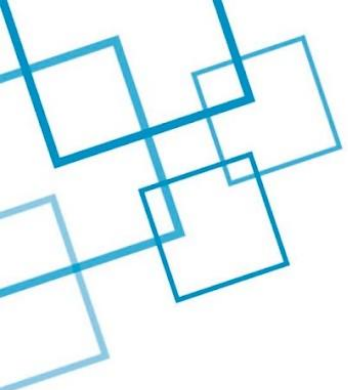
## MAITRISER LA DETTE



- Ne pas dégrader un encours de la dette déjà bien trop élevé au vu des capacités réelles de la ville;
  - Se désendetter de 902K€ par rapport à 2022 et de 1,3 million par rapport à 2023;
- ➔ **Objectif:** ne pas dépasser un capacité de désendettement supérieure à 12 années



La capacité de désendettement évalue le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité de la dette. Il est considéré qu'une collectivité se situe dans une situation délicate lorsque cette durée dépasse 12 années.

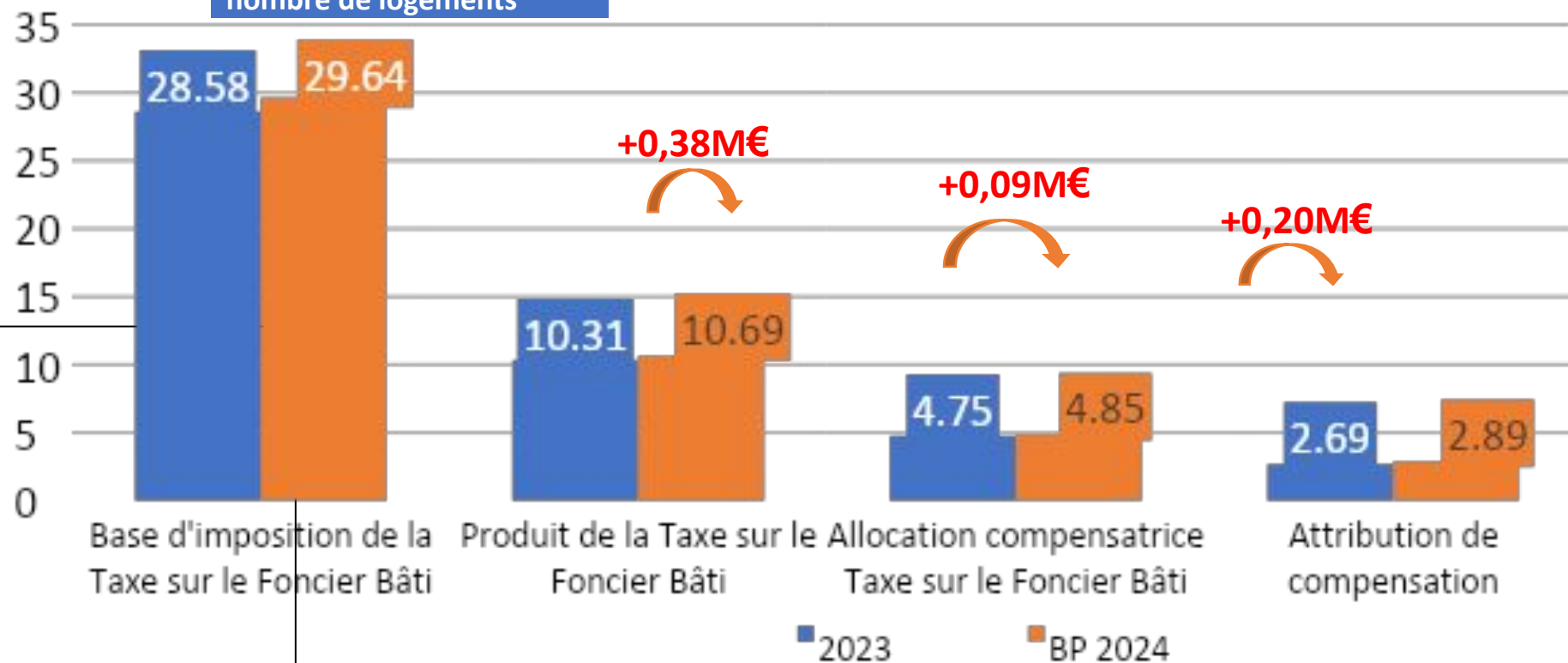


# *Le maintien des recettes de fonctionnement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement*

## La progression de certaines natures de recettes(en millions d'euros)

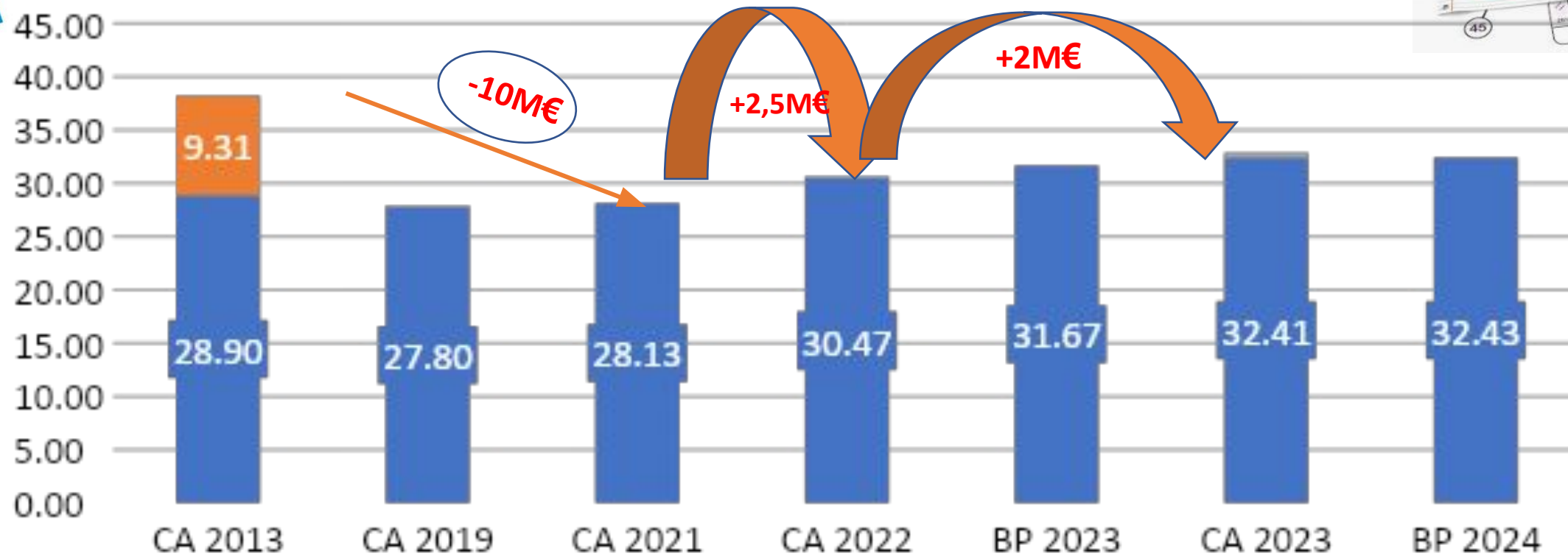


+3,9%: actualisation  
forfaitaire;  
+0,4%:Augmentation du  
nombre de logements



Les principales recettes qui progressent au sein du BP2024 par rapport au CA 2023 sont: le produit fiscal à taux constant, les allocations compensatrices versées par l'Etat et les attributions de compensation versées par la CUGPSEO.

# Le maintien des recettes de fonctionnement à leur niveau de 2022 (en M€)



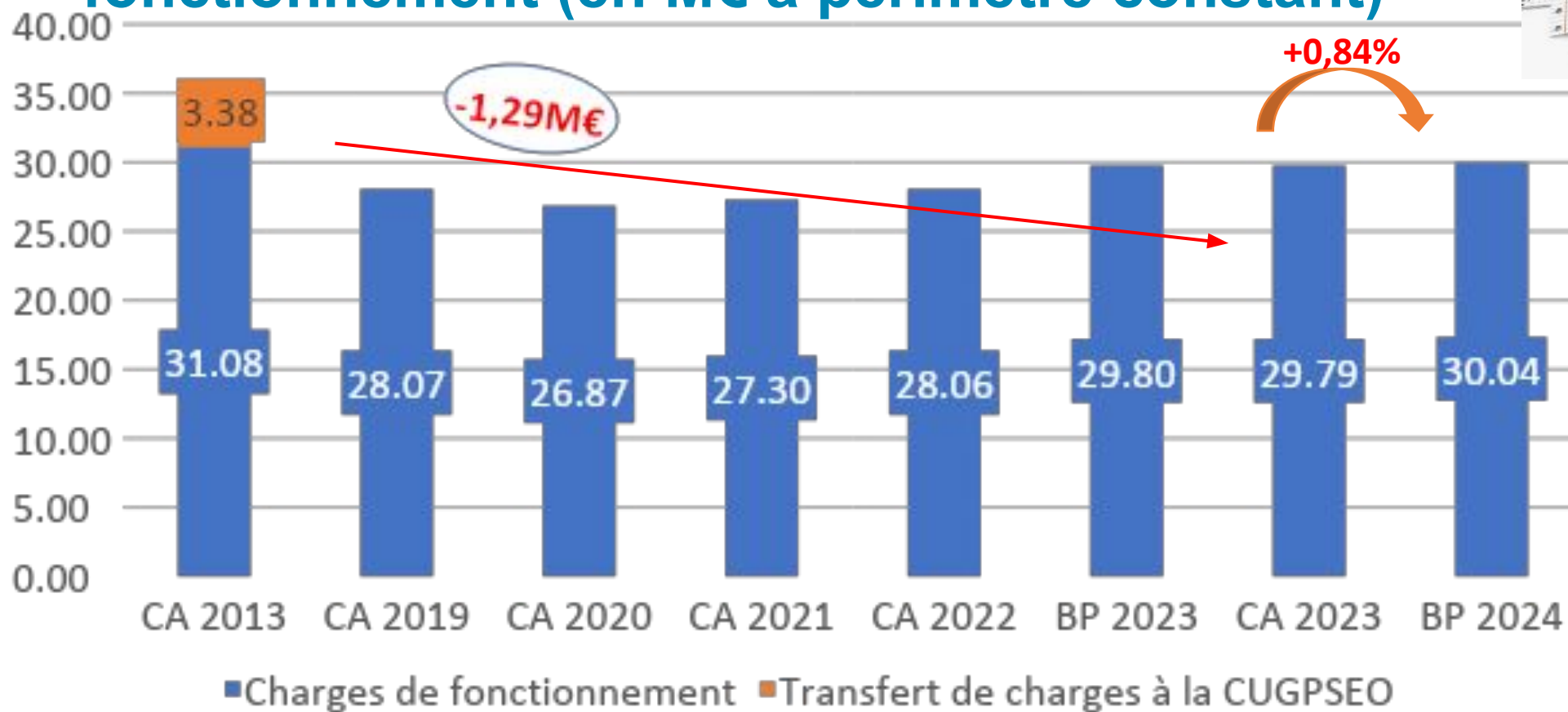
- Produits courants réels (hors remboursement du personnel du CCAS et après neutralisation en 2023 des recettes dont les compétences ont été transférées)
- Recettes de forage
- Autres recettes exceptionnelles (hors cessions)



Malgré la diminution de certaines recettes (dotation de l'Etat, fonds de solidarité et autres taxes...) du fait notamment de la progression du produit fiscal et des attributions de compensation, les recettes réelles de fonctionnement se maintiennent à leur niveau de 2023



# Un effort soutenu de maîtrise des dépenses de fonctionnement (en M€ à périmètre constant)



La hausse des dépenses de fonctionnement devrait être contenue à 0,8% par rapport au CA2023. L'objectif visant à allier la démarche d'optimisation de la dépense publique, tout en préservant des services publics de qualité est maintenu en 2024.



# Les charges à caractère général: des dépenses maîtrisées



CONTEXTE  
ECONOMIQUE

- Augmentation des dépenses relatives à la restauration dans les différentes structures de la ville (cantine scolaire, centres de loisirs (+17%), +75% pour la petite enfance);
- Hausse du coût des dépenses d'assurances (+38%);
- Réduction programmée des dépenses d'énergie, post flambée de 2023 (-15%).

GESTION  
RIGOUREUSE

- Réduction des locations;
- optimisation de l'utilisation des bâtiments communaux;
- Réflexion sur les modes de gestion des services publics.

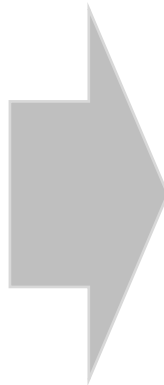


**La progression des charges à caractère général devrait être contenue à 4% entre le BP2024 et le CA2023, contre 17% entre 2022 et 2023 tout en préservant les services publics.**

# Les charges à caractère général: des dépenses maîtrisées



UN SERVICE  
PUBLIC  
PRESERVE

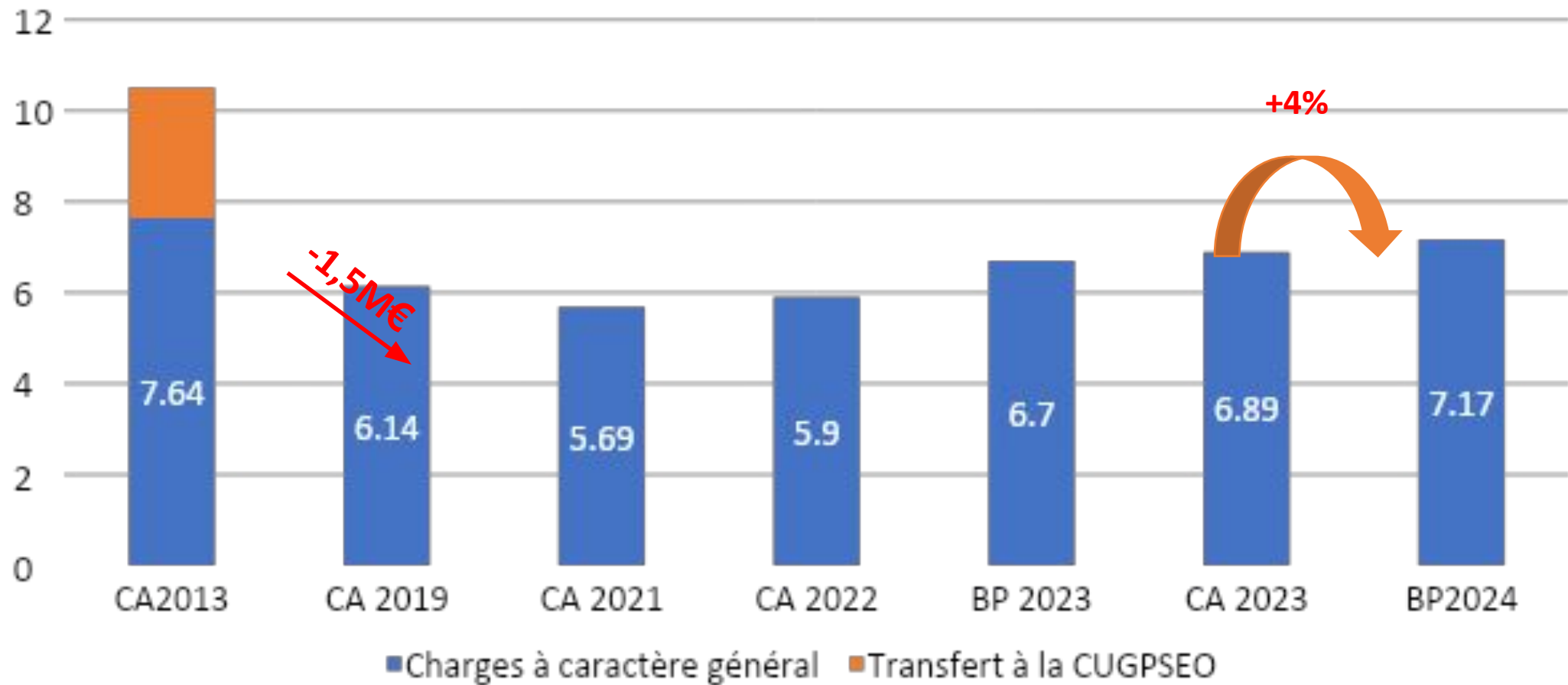


- **La poursuite de la mise en place du projet éducatif du territoire (PEDT) validé en 2021;**
- Le maintien des actions permettant **d'accompagner les enfants dans leur scolarité** (Les clubs coups de pouce, séances mises en place par des psychologues de l'association George Devereux ...);
- Un soutien affirmé aux sujets liés à la **parentalité** avec des activités menées et portées au sein de la maison des parents ;
- La **poursuite des actions culturelles et éducatives** à destination des enfants (HR sport, conservatoire, bibliothèque, centres de loisirs, printemps des poètes, ... ) ;
- La poursuite des activités proposées par **la Maison des Jeunes pour les 11-17 ans** et déjà valorisées par le label Onz17 décerné par la CAF en février dernier ;
- La **confirmation du travail mené par le Bureau Information Jeunesse** visant à soutenir l'activité des jeunes.



**Bien que les charges à caractère général soient maîtrisées (+4%), l'équipe municipale souhaite préserver la qualité des services publics.**

# Evolution des charges à caractère général (en M€ à périmètre constant)



# Les dépenses de personnel: des dépenses contenues



CONTRAINTE  
EXTERIEURE

- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+1,5% en juillet 2023) sur une année pleine (+83K€);
- Augmentation de 5 points d'indice majorés, au 1er janvier 2024, pour tous les agents publics (+220k€).

MAINTENIR  
DES SERVICES  
PUBLICS DE  
QUALITE

- Prise en compte des postes à pourvoir décidés par l'équipe municipale (renforcement de la police municipale...).

GESTION  
RIGOREUSE

- diminution des dépenses liées aux vacataires et aux heures supplémentaires;
- Mise en place de nouvelles organisations du temps du travail (ex: service de l'enfance);
- optimisation de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

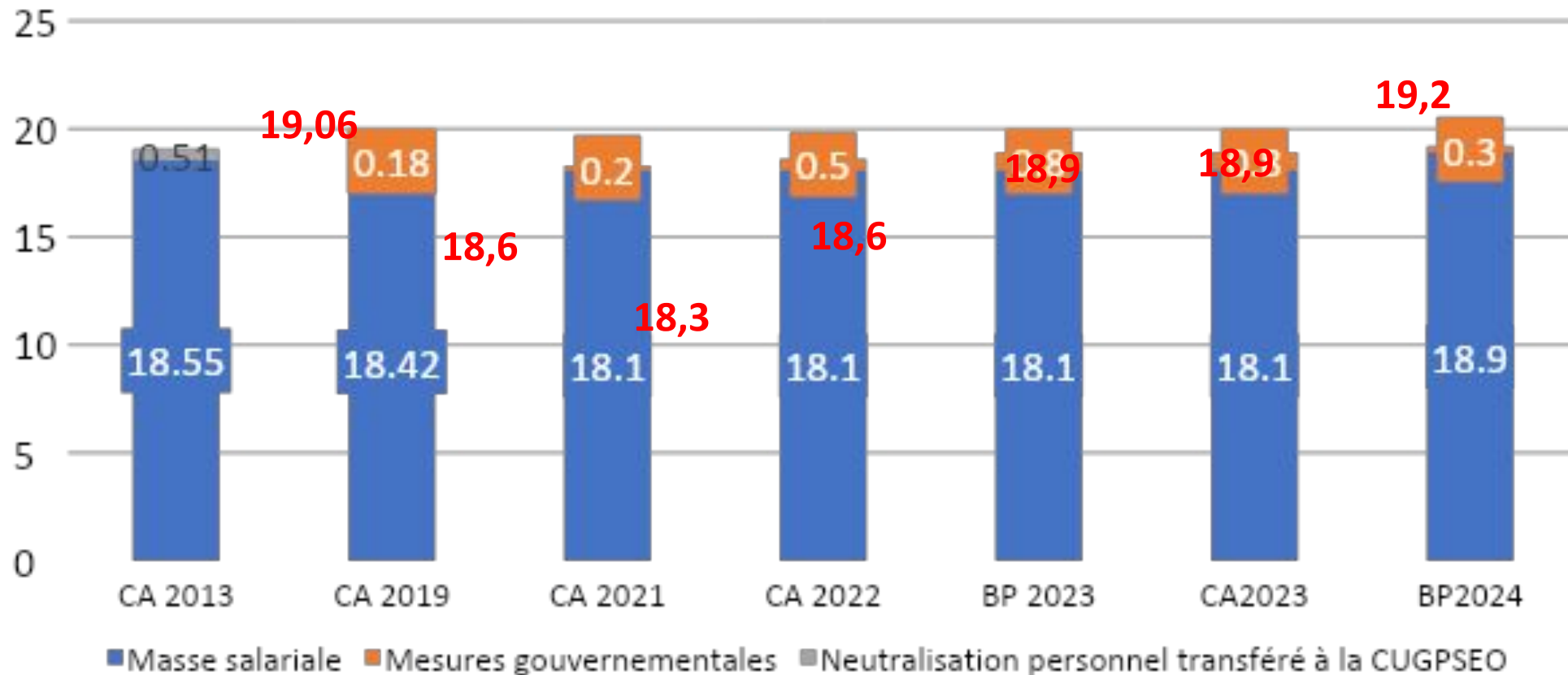


**La progression des dépenses de personnel devrait être contenue à +1,5% entre 2022 et 2023.**



# Evolution des dépenses de personnel

(en M€ à périmètre constant)

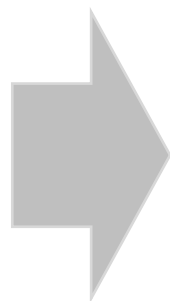


Malgré les mesures gouvernementales engendrant de fait une progression de la masse salariale de 0,3M€, l'évolution de la masse salariale a été limité à 1,46% entre 2023 et 2024.

# Evolution des autres dépenses



MAINTIEN D'UN  
NIVEAU DE  
SUBVENTION ELEVE  
AUX ASSOCIATIONS  
DE LA VILLE



- Versement de subventions à hauteur de 293K€ au secteur associatif;
- Objectif n°1: assurer le fonctionnement récurrent de l'association;
- Objectif n°2: mettre en place de nouveaux projets et ou développer certaines thématiques que la municipalité souhaite renforcer (Handicap, sport féminin, culture hors les murs...).

POURSUITE DES  
AIDES VERSEES AU  
CCAS ET A LA  
RESIDENCE  
GEORGES  
POMPIDOU

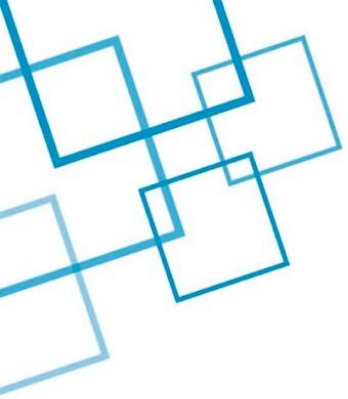


- Versement d'une subvention de 1,269 millions d'euros.

POURSUITE DU  
SOUTIEN AUX  
ACTIONS  
CULTURELLES



- Afin de contenir l'évolution des dépenses, diminution de 1,8% de la subvention versée au SAX;
- Une subvention de 600K€ qui reste conséquente;
- Partenariat avec l'Estival (8000€);
- 90K€ pour le CCA et le Pandora.



# *Préserver la capacité d'autofinancement de la ville*

# Pourquoi la municipalité souhaite-t-elle disposer d'une capacité d'autofinancement (CAF) comprise entre 2,5 et 3M€?



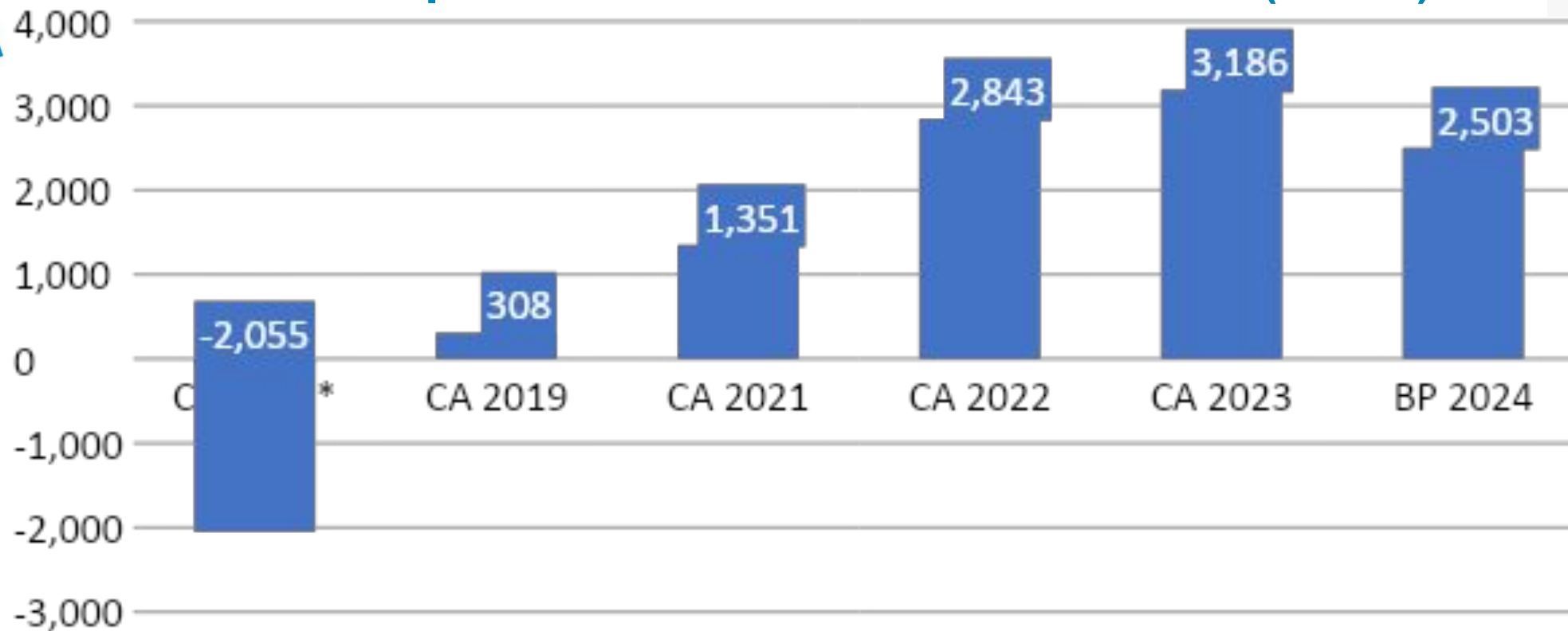
QU'EST-CE QUE  
L'AUTOFINANCEMENT?

- Différence entre les produits réels de fonctionnement (recettes pérennes de la commune hors produits de cession) et les charges réelles de la ville (charges courantes);
- Ressources durables de la ville permettant de rembourser les annuités de la dette et **d'investir sur ses fonds propres.**

POURQUOI DISPOSER  
D'UNE CAPACITE  
D'AUTOFINANCEMENT  
SUFFISANTE?

- Les produits de cession : recettes non pérennes;
- Les emprunts : recettes dont l'accord de financement des banques et le taux dépendent de la situation financière de la ville;
- Financer les investissements de demain et garantir l'attractivité de la ville.

## La préservation d'une capacité d'autofinancement brute suffisante pour financer les investissements (en K€)

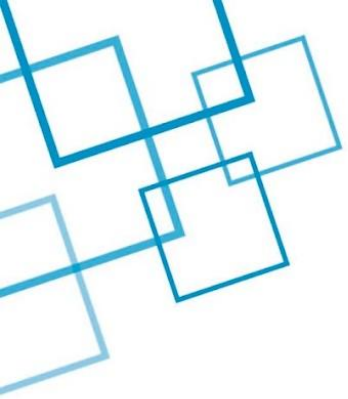


\*Après neutralisation des recettes exceptionnelles de foretage

*Épargne brute ou (CAF brute) : correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (après neutralisation des recettes de cession) et les dépenses réelles de fonctionnement.*







# *Investir pour l'avenir*

# Grandes orientations du BP 2024

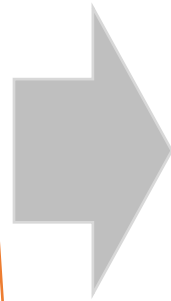


- Réalisation d'un haut niveau d'investissement: 8,9M€ (hors RAR) de dépenses d'équipement en 2024
- Mobilisation d'un nouvel emprunt de 2 000 000€ (hyp: taux fixe 2,5% sur 15 ans)
- Estimation des subventions à recevoir à hauteur de 2,8 millions d'euros

# Des dépenses d'investissement au service du projet politique de l'équipe municipale



**L'EDUCATION ET  
LA PETITE  
ENFANCE (4.244  
millions d'euros)**

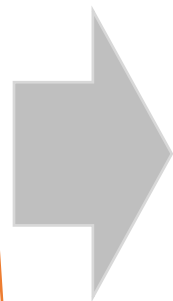


- Construction de la nouvelle école élémentaire dans le quartier de la gare permettant de rééquilibrer la répartition des effectifs dans l'ensemble des écoles de la ville et d'augmenter la capacité globale d'accueil dans les écoles (3 588 784€);
- Achat du mobilier pour l'école Claudie Haigneré (106K€);
- Entretien/réhabilitation des bâtiments scolaires (400 000€)
- Modernisation des outils informatiques dans les écoles facilitant les apprentissages des enfants (39K€)
- Renouvellement du mobilier scolaire et dans les cantines (43K€)
- Renouvellement du matériel et du mobilier dans les crèches (18K€)
- Lancement des études pour la rénovation de la cantine de l'école Freinet (50K€).

# Des dépenses d'investissement au service du projet politique de l'équipe municipale



**LE SPORT, LA  
JEUNESSE ET LA  
CULTURE**



- Achat de divers équipements sportifs (39K€);
- Divers travaux d'entretien des équipements sportifs (50K€) ;
- Lancement des études pour l'agrandissement du gymnase de la petite arche (50K€) ;
- Aménagement et achat de mobilier pour la maison des jeunes (25K€) ;
- Réfection de la maison des jeunes (90K€);
- Renouvellement des instruments de musique au sein du conservatoire (5K€) ;
- Divers travaux d'entretien dans les établissements culturels de la ville ;
- Remplacement du mobilier de la bibliothèque (12K€).

# Des dépenses d'investissement au service du projet politique de l'équipe municipale



LE DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET LA  
QUALITE DE VIE DES  
ACHEROIS



- Travaux visant à réduire la consommation énergétique (100K€) Cette enveloppe est complétée par différentes actions portées par la ville dans cadre de ses autres projets, lesquels intègrent d'importantes dimensions énergétiques (école Haigneré, nouveau CTM, rénovation Pompidou, etc...);
- Poursuite du passage aux LED des équipements de la ville afin de réaliser des économies d'énergie (50K€) ;
- Lancement des études pour la rénovation thermique de la résidence George Pompidou;
- Verdissement de la flotte automobile;
- Réfection des aires de jeux (100K€).

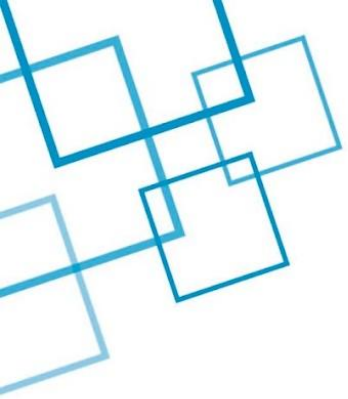
# Des dépenses d'investissement au service du projet politique de l'équipe municipale



**PRESERVER ET  
VALORISER LE  
PATRIMOINE DE LA  
COMMUNE**

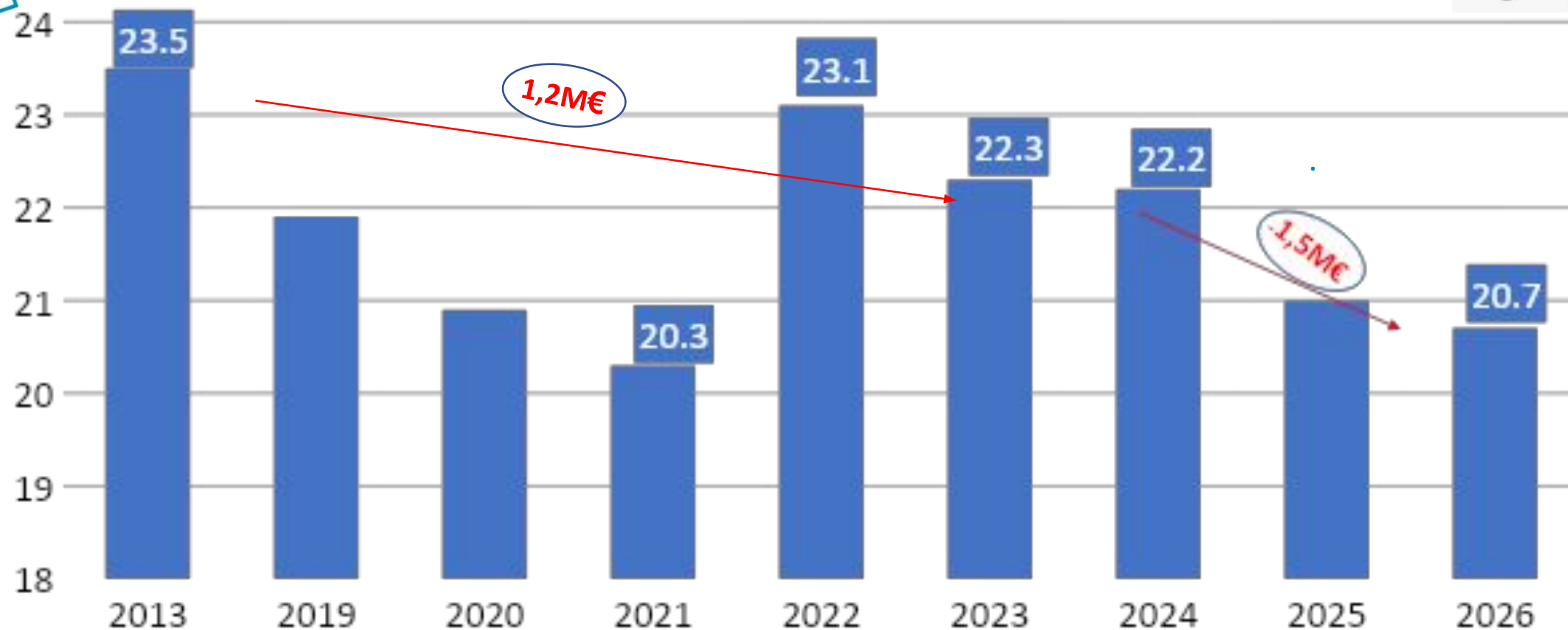
- Construction d'un CTM (1 400K€)
- SSI Pompidou (170K€)





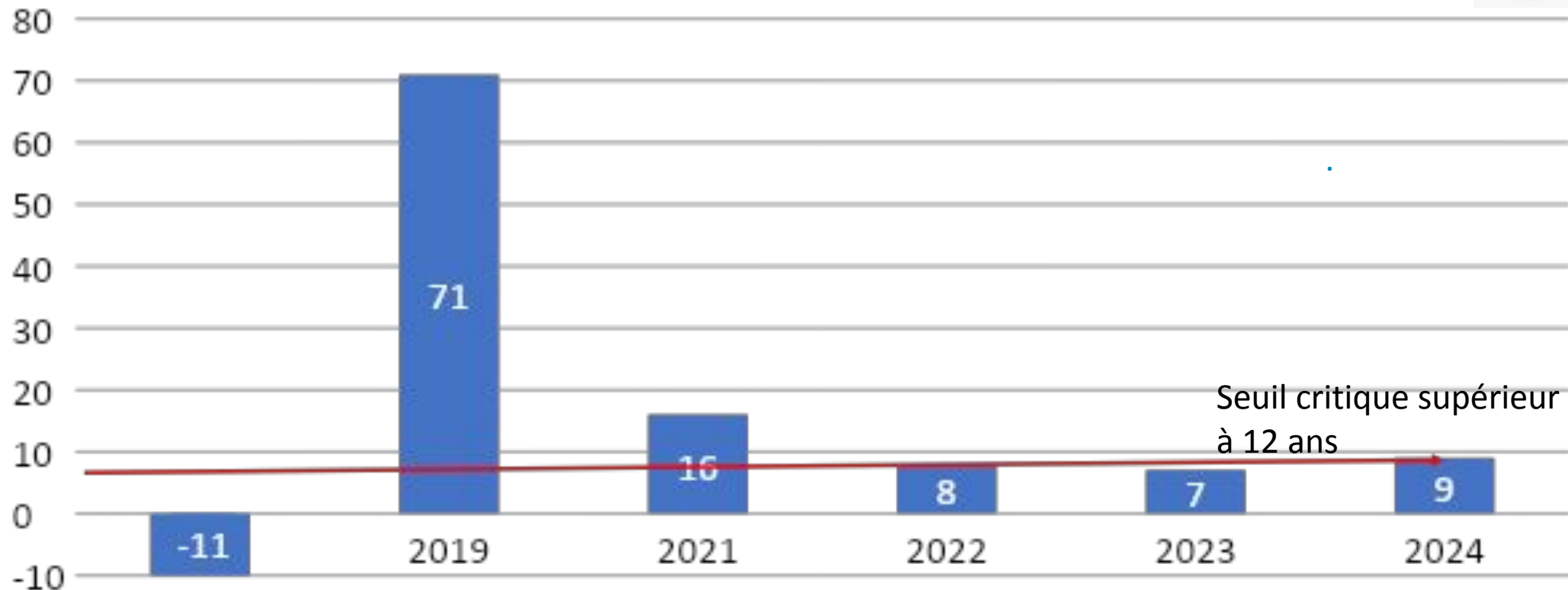
# *Maitriser la dette*

# La limitation du recours à l'emprunt (encours de la dette au 31/12/N en M€)



*Encours de la dette : emprunts restants dus au 31 décembre.*

# Evolution de la capacité de désendettement de la commune d'Achères



*La capacité de désendettement évalue le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité de la dette. Il est considéré qu'une collectivité se situe dans une situation délicate lorsque cette durée dépasse 12 années.*



# SYNTHESE DU BUDGET 2024



## Section de Fonctionnement

Dépenses réelles : 30M€

Dépenses d'ordre : 2,9M€

+2,6M€ virement à la section d'investissement

Recettes réelles : 32,5 M€

Recettes d'ordre: 0,7M€

Résultat antérieur : 2,3M€

## Section d'investissement

Dépenses réelles: 13,5M€

Dépenses d'ordre:29,3M€

RAR:0,4M€

Recettes réelles :9,1M€

Recettes d'ordre: 31,5M€

+2,6M€ virement de la section de fonctionnement

# Conclusion



## Le fil rouge de notre action:

- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement;
- Optimiser les recettes de fonctionnement sans faire peser sur les ménages une fiscalité plus forte;
- Maintenir des services publics de qualité ;
- Doter la commune d'une capacité à investir grâce à ses fonds propres;
- Limiter le recours à l'emprunt;
- Mettre en œuvre un plan d'investissement visant à améliorer le cadre de vie des Achérois.